

Image not found or type unknown



Divorce a l amiable mariage mixte

Par **brosset touria**, le **03/11/2016** à **21:39**

[smile17]Bonjour. je suis marocaine mon marie est Français nous sommes mariés le 17 out 2012 au Maroc cela fait 4 ans m n t j ai eu jamais contact avec mon Mari malgré que le conseiller d aller voir un médecin m n t j en peut plus et on est d accord sur un divorce a l amiable .
depuis le 13/3/2016 J AI EU ma carte de résident de 10 ans sil vous plait pouvez vous me dire c je crains rien après mon divorce sachant que je travail avec un CDD et mon employeur ma promis un CDI cette Année

je vous remercie de me répondre
cordialement[smile17]